JOLYSignal

Entreprise Citoyenne - ACCESSIBILITE

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE

Audits multi-handicaps

pour les établissements recevant du public et les lieux de travail

Détail de la prestation

L'étude d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) évalue le degré d'accessibilité dans les bâtiments et donne les préconisations et chiffrages nécessaires pour l'améliorer.
Notre équipe de consultants spécialisés dans l'accessibilité tous handicaps intervient sur site avec la collaboration éventuelle d'un architecte à même de réaliser des préconisations d'aménagements.

En option, nous fournissons en fin de mission un outil évaluant l'indice d'accessibilité du bâtiment, qu'il est possible de mettre à jour afin de suivre son évolution au fur et à mesure des travaux.

Notre méthodologie vaut également pour l'accessibilité des lieux de travail des personnes en situation de handicap.

Méthodologie

Nos prestations s'articulent de la manière suivante :

- Analyse fonctionnelle du bâtiment.
- Elaboration des fiches diagnostic en fonction des différentes fonctionnalités (abords, accès, accueil, cheminement, etc).
- Relevé photographique et technique des dysfonctionnements.
- Détermination des travaux à réaliser pour chaque bâtiment avec les membres du groupement.
- Etude approfondie des points importants d'inaccessibilité pour s'assurer que les propositions d'aménagement faites soient cohérentes avec les contraintes techniques, environnementales et architecturales.
- Chiffrage, par un expert, des travaux à réaliser.
- Priorisation des aménagements à effectuer.
- Présentation générale, rendu de l'étude.

Outils

Notre outil permet d'évaluer l'évolution du taux d'accessibilité en fonction des travaux réalisés.

BELGIQUE JOLYSignal
Tél. : +32(0)470/540.185 - Fax : +32(0)65/632.054
Rue de Carochette, 3 A (B)7380 BAISIEUX
info@jolysignal.be www.jolysignal.be

FRANCE AEQUIOS
Tél. : +33(0)366/978.451
151, rue de Roubaix - (F)59420 MOUVAUX
contact@aequios.fr

PETIT AUTO-DIAGNOSTIC DE VOTRE ETABLISSEMENT

ENTREE DE VOTRE ETABLISSEMENT

Intitulé	Oui	Non	S O (Sans Objet)
L'enseigne (identification du bâtiment) est lisible			
L'entrée unique présente un marquage au sol repérable			
Les portes d'entrée vitrées sont visualisées			
Les systèmes d'ouverture des portes sont utilisables en position assise comme en position debout			
Les éléments d'informations sont visibles, lisibles et compréhensibles			
Tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès est sonore et visuel			
Le seuil de la porte n'excède pas 2 cm ou présente un plan incliné de 5 % maximum ou est équipé d'une rampe (fixe ou mobile)			
La largeur de la porte est supérieure ou égale à 0,90 mètres			
L'accueil sonorisé équipé d'une boucle magnétique est signalé par un pictogramme			
L'aire de manœuvre à l'entrée de l'établissement est de 0,90m x 1.40 m			
En cas de portes battantes, l'espace de manœuvre est de 1,20 m x 1,70 m			
Les portes sont facilement manœuvrables			

INTERIEUR DE VOTRE ETABLISSEMENT

Le bâtiment ne présente pas d'obstacles au cheminement, ni au sol ni en hauteur			
Les revêtements au sol ne sont pas glissants – Les tapis ne peuvent pas gêner la progression d'un fauteuil			
Plus de 50 % des informations (produits) sont installés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m			
La majorité des informations (produits) sont accessibles au rez-de-chaussée sans rupture de niveau			
La largeur minimum de circulation est de 1,40 m			
L'information des brochures, ... (produits) est lisible en gros caractères et d'une couleur contrastée			
L'accès du bâtiment aux chiens-guides ou d'assistance est autorisé et est signalée			
Le bâtiment est équipé d'éléments de repos (chaises, bancs...)			
Les escaliers sont équipés de mains courantes, nez de marche et contre-marche visuel(s) contrasté(s)			
Les marches de l'escalier sont de 16 cm en hauteur et 28 cm de profondeur			

WC SANITAIRE

Le bâtiment dispose de sanitaires accessibles à une personne en fauteuil avec une aire de transfert latéral de 0,80 m x 1,30 m			
Les sanitaires comportent un lave-main d'une hauteur comprise entre 0,70 m et 0,85 m du sol			
La hauteur de la surface assise est comprise entre 0,46 m et 0,50 m			
Les WC dispose d'une barre d'appui			

PARKING(S)

Le parking dispose d'au moins 2 % de places accessibles aux personnes à mobilité réduite			
Le parking se situe à moins de 100 m du bâtiment			
La dimension des places est de 3,30 m de largeur			
Les places sont signalées verticalement et horizontalement avec le pictogramme du fauteuil			

QUALITE DE L'ACCUEIL

Le personnel est sensibilisé à l'accueil des personnes moins autonomes et adapte son langage en fonction de la personne			
Les supports écrits de communication sont lisibles, écrits en gros caractères avec un contraste visuel suffisant			

Document non-exhaustif